

pal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier et choisi parmi ses élèves. Il fera aussi partie du conseil d'administration.

ART. VII.

Le bibliothécaire est chargé du soin de la bibliothèque ; il doit tenir un catalogue des livres et journaux qui la composent, prendre note des dons qui seront faits ainsi que du nom des donateurs, être présent aux séances pour distribuer les livres et tenir un registre des prêts et récipiés, ainsi qu'une liste des membres qui ont accès à la bibliothèque. Cette liste sera fournie par le trésorier. L'assistant doit lui prêter son appui et le remplacer en cas d'absence.

Le bibliothécaire devra de plus prendre note de ceux qui perdront ou endommageront les livres et en faire rapport au conseil d'administration.

ART. VIII.

Les livres devront être bien couverts pour l'usage ordinaire et être rapportés bien enveloppés. Les membres de l'Association qui auront droit à la bibliothèque ainsi que les abonnés seront responsables des ouvrages par eux empruntés, et seront tenus, sur décision du Conseil d'administration, d'en payer la valeur en entier, lorsqu'ils les auront perdus ou endommagés. Personne n'aura le droit de prendre des livres à la bibliothèque à moins qu'il n'ait rapporté ceux qu'il pourrait avoir en sa possession.

ART. IX.

Les livres ne seront pas gardés plus longtemps que pendant l'espace qui s'écoulera d'une conférence à l'autre. Personne n'aura droit à plus de deux volumes d'ouvrages différents, ou à plus de trois volumes du même ouvrage ; chaque année d'un journal comptera pour un ouvrage.

ART. X.

La bibliothèque sera ouverte tous les jours de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., excepté pendant la vacance. Les jours de conférence, la bibliothèque sera ouverte avant, entre et après les séances.

Après l'adoption de ces règlements, le Conseil reçut la proposition suivante de Monsieur le Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier :

“ Le Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier propose au Conseil d'administration de la Conférence des Instituteurs, de mettre à la disposition des membres de cette conférence les livres de la bibliothèque de l'Ecole Normale, aux conditions suivantes :

1o. Les livres devront être prêtés d'après les mêmes règles que ceux de la bibliothèque.

2o. En retour, les Professeurs et les élèves de l'Ecole Normale Jacques-Cartier pourront consulter et emporter hors de la bibliothèque les livres de la Conférence, pourvu qu'ils les remettent au moment où ils seront demandés par les instituteurs.”

Ces propositions furent unanimement adoptées.

Conformément aux règlements ci-dessus, on procéda immédiatement à l'élection d'un bibliothécaire : M. F. X. Desplains fut élu par l'assemblée, et Monsieur le Principal nomma M. Casgrain comme assistant-bibliothécaire.

M. A. Lamy donna ensuite une lecture sur l'influence de l'instruction sur la religion, la société, la colonisation et l'agriculture.

Le Président propose comme première question à être discutée : “ Laquelle des deux méthodes synthétique ou analytique est préférable pour l'enseignement de l'arithmétique ? ” Les discutants inscrits étant absents, cette question fut renvoyée à la prochaine conférence pour être discutée.

Voici le texte de la seconde question : “ Quel est le meilleur procédé pour enseigner les quatre premières règles de l'arithmétique ? ” Tous les instituteurs présents prirent part à cette discussion, et M. O. Tessier se chargea de faire un résumé de la discussion pour la conférence de janvier prochain.

Le Conseil d'administration fait ensuite rapport qu'il a choisi pour faire des lectures à la prochaine conférence, MM. F. X. A. Coutu, F. X. Hétu et J. S. Tanguay.

Sujet de discussion : “ Quel sont les meilleurs procédés pour enseigner les fractions et les parties aliquotes ? ”

Puis, sur motion de M. D. Boudrias, secondée par M. M. Emard, la séance est ajournée au dernier vendredi de janvier prochain, à 10 heures du matin.

Vingtième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale-Laval, tenue le 29 Août, 1863.

Furent présents : Le Révérend Jean Langevin, Principal ; MM.

les Inspecteurs Tanguay et Juneau ; MM. J. Létourneau, C. Dufresne, N. Lacasse, C. J. L. Lafrance, A. Doyle, C. Dion, J. B. Dugal, F. X. Gilbert, B. Pelletier, D. McSweeney, J. B. De Guise, D. Plante, Et. Gauvin, C. Gagné, F. Robitaille, Frs. Tremblay, F. X. Chabot, S. Côté, A. Girardin, P. Provensal, C. Lacombe, Jos. Pelletier, Frs. Parent, T. Lefebvre, O. Goulet, A. Esnouf, Jos. Ahern, et P. Drolet.

Présidence de M. J. Létourneau.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, M. le Principal suggéra que le mot *fameux* fut retranché et que le mot *propriétés* remplaçât le mot *particularités*.

Le procès-verbal ainsi amendé fut unanimement adopté.

On procéda ensuite, par scrutin, à l'élection des officiers pour l'année courante, et le résultat fut comme suit :

M. C. Dufresne, président ; M. N. Thibault, vice-président ; M. J. B. Cloutier, secrétaire ; M. A. Girardin, trésorier.

Membres du comité de régie : MM. J. Létourneau, N. Lacasse, J. C. L. Lafrance, D. McSweeney, A. Doyle, D. Plante, J. B. Dugal, C. Dion et F. X. Gilbert.

Présidence de M. C. Dufresne.

M. le secrétaire donne lecture de deux lettres, l'une de M. l'inspecteur Bardy et l'autre de M. Cloutier, dans lesquelles ces MM. motivent leur absence.

M. De Guise fait une lecture sur la géologie et en facilite l'intelligence par des démonstrations sur le tableau noir.

M. le Président propose ensuite de discuter des réponses aux questions d'écriture qui ont été soumises à la dernière assemblée.

Après le débat sur ce sujet, auquel prirent part M. le Principal et MM. Lacasse, Lafrance, Létourneau, De Guise et Gilbert, il fut unanimement décidé de répondre comme suit :

1o. Quand les enfants doivent-ils commencer à écrire ?

Rép. Aussitôt qu'ils commencent à lire.

2o. Est-il mieux qu'ils commencent sur l'ardoise ou sur le papier ?

Rép. Sur l'ardoise.

3o. Doivent-ils d'abord écrire avec le crayon ou avec la plume ?

Rép. Avec le crayon, afin d'apprendre la manière de commencer et de former les lettres.

4o. Quelles sont les plumes les plus avantageuses, pour les enfants ?

Rép. Les plumes d'acier un peu molles.

5o. Qu'est-ce que l'on doit d'abord leur faire tracer ?

Rép. Des barres ; puis les éléments des lettres ; ensuite les lettres minuscules, d'après les difficultés qu'elles présentent, à peu près dans l'ordre suivant : *i, u, a, m, v, w, r, o, c, e, a, s, x ; t, l, b, j, g, h, d, f, p, q, y, k, z* ; enfin les majuscules.

6o. Doit-on les faire sur une seule ligne, ou entre deux lignes ?

Rép. Entre deux lignes, même (en commençant) pour la *fine*. L'expédiée sur une seule ligne.

7o. Est-il préférable que le maître écrive lui-même les exemples ?

Rép. Non, il est mieux de donner des exemples imprimés.

8o. Est-il mieux pour les enfants d'avoir les exemples en tête des pages ?

Rép. Oui, si le cahier est court ; s'il est un peu long, il est mieux que les exemples soient sur des bandes de papier, que les enfants puissent descendre à mesure qu'ils écrivent.

9o. Doivent-ils copier longtemps les mêmes exemples ?

Rép. Pas assez longtemps pour qu'ils s'en dégoûtent, surtout les barres. Ils pourront y revenir quelques jours plus tard.

L'assemblée décida de continuer, à la prochaine conférence, la discussion du même sujet, et les questions suivantes furent en conséquence proposées :

10o. Que doit faire l'instituteur pendant le temps consacré à l'écriture ?

11o. Est-il à propos de faire écrire les élèves souvent et longtemps à la fois ?

12o. Comment le maître accoutumera-t-il les enfants à incliner convenablement leur écriture ?

13o. Comment un maître habituera-t-il les enfants à espacer convenablement leurs lettres et leurs mots ?

14o. Que doit faire un maître des vieux cahiers d'écriture ?

15o. Comment accoutumer les enfants à conserver leurs cahiers propres ?

16o. Qu'est-ce qu'on entend par écriture *posée* et par écriture *expédiée*.

17o. Quand et comment doit-on pratiquer chacune de ces écritures ?

18o. Quels sont les défauts à éviter dans ces écritures, et comment faut-il les corriger ?

Les motions suivantes furent unanimement adoptées.

Proposé par M. Chs. Dion, secondé par M. J. B. Dugal, que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge.